



Date d'affichage : du 28 septembre au 12 octobre 2017, 16 h

INFIRMIER AUXILIAIRE - RMS

***Veuillez prendre note que vous devez présenter votre CV à chacun des concours dont vous rencontrez les exigences**

Secteur :	Santé, Loisirs et Services sociaux
Supérieur :	Directrice adjointe, PDM, Services sociaux et Hébergement
Lieu de travail :	Résidence Marcel Sioui 70, de l'Ours, Wendake, (Québec) G0A 4V0

Statut :	Temps partiel régulier, syndiqué
Horaire :	32 heures par semaine de nuit de minuit à 8h00, incluant une fin de semaine sur deux
Quart de travail :	De nuit
Salaire :	Entre 19.43 \$ et 27.16 \$ de l'heure

Accessibilité :

- 1- Aux employés réguliers du CNHW syndiqués SECNHW;**
- 2- Aux membres de la Nation huronne-wendat;**
** SVP, indiquer votre numéro de bande pour faciliter le traitement du dossier*
- 3- Aux employés temporaires du CNHW;**
- 4- À la population.**

Sommaire :

Le titulaire du poste prodigue des soins et des traitements infirmiers et médicaux auprès des résidents en hébergement (RMS). Il contribue à l'évaluation de l'état de santé du client ou du résident et à la réalisation du plan de soins dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie.

Il assure la réalisation des soins en hébergement (RMS), l'enseignement à la clientèle ainsi que l'amélioration continue de la qualité. Il participe à la réalisation et au contrôle des processus et des suivis d'indicateur de qualité en regard des soins offerts à la clientèle.

** Ce poste répond aux exigences d'Agrément Canada en matière d'amélioration continue de la qualité des services.*

Fonctions principales :

- Dispenser des soins infirmiers aux résidents de la RMS selon le plan de soins et le plan thérapeutique infirmier;
- Participer à la vie quotidienne de la RMS afin de favoriser le bien-être des résidents;
- Assumer des tâches particulières à l'hébergement;
- Collaborer à l'amélioration continue de la qualité/sécurité - démarche d'agrément;
- Participer et contribuer aux réunions d'équipe de son secteur et d'équipe interdisciplinaire;
- Exécuter d'autres tâches spécifiques à son poste.



Avis de concours 2017-63

Date d'affichage : du 28 septembre au 12 octobre 2017, 16 h

Exigences :

- Membre en règle de l'Ordre professionnelle des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (une preuve doit être fournie annuellement à la direction);
- 2 années d'expérience à titre d'infirmier auxiliaire auprès de la clientèle en perte d'autonomie;
- Maîtrise du français écrit et parlé;
- Expérience en soins palliatif (atout);
- Connaissance de la culture Huronne-wendat (atout).

Qualités requises :

Autonomie, communication, relations interpersonnelles, discrétion et respect de la confidentialité, diplomatie, dynamique, écoute et empathie, esprit d'analyse, esprit critique, initiative, jugement, orienté résolution de problèmes, orienté client, prendre des décisions, sens de l'observation, sens des responsabilités, travail d'équipe.

La description de tâches détaillée est disponible en communiquant avec la Direction des ressources humaines aux coordonnées ci-dessous.

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae, une lettre de présentation portant le numéro du concours, leur numéro de bande (s'il y a lieu), leur diplôme et leur relevé de notes sous pli confidentiel à la Direction des ressources humaines avant la fin de l'affichage.

Conseil de la Nation huronne-wendat
Direction des ressources humaines
255, Place Chef Michel Laveau
Wendake (Québec) G0A 4V0
Ou par courriel à : rh@cnhw.qc.ca

SEULS LES CANDIDATS AYANT ÉTÉ RETENUS LORS DE LA PRÉ-SÉLECTION SERONT JOINTS POUR LES ENTREVUES

Seules les candidatures accompagnées des documents requis et répondant aux exigences du poste seront retenues après évaluation. Aucune demande d'emploi reçue après la date et heure de la fin de l'affichage ne sera considérée.

Le candidat sélectionné pourrait devoir se soumettre à une enquête d'antécédents judiciaires avant d'obtenir le poste. En déposant sa candidature pour un concours, le candidat accepte que son nom soit diffusé publiquement au moment de son embauche.

Le Conseil de la Nation huronne-wendat se réserve le droit de rejeter toutes les candidatures reçues et de n'embaucher aucune personne, même celle ayant obtenu le meilleur résultat lors de l'entrevue pour le concours.